



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Produit : **RAMPEX GEL**
 Produit biocide insecticide (PT18)
 Gel de contact (CL) prêt à l'emploi

Fournisseur : **AEDES**
 75, rue d'Orgemont
 95210 SAINT-GRATIEN
 Tél. : +33 (0)1 39 89 85 86
 Fax : +33 (0)1 39 89 85 44
 aedes@club-internet.fr

N° d'appel d'urgence Centre anti-poison de Paris tél : 01 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS



N : Dangereux pour l'environnement

R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient de la bifenthrine, peut déclencher des réactions allergiques.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Constituants apportant un danger

Nom	N°CAS	Concentration	Classification 67/548/EEC	Classification CLP (R1272/2008)
Matière(s) active(s)				
Bifenthrine	82657-04-3	0,1% (m/m)	T, N, R23/25, R43, R50/53	GHS06, GHS09, H301, H331, H317, H410
Acétamipride	160430-64-8	1% (m/m)	Xn, R20/22, R52/53	GHS07, H302, H412

Autres composants

Les autres composants ne sont pas présents en concentration suffisante pour rendre la préparation dangereuse.

4. PREMIERS SECOURS

Instructions pour le médecin :

Traitement symptomatique.

Inhalation

Faire respirer de l'air frais ;

En cas de gêne, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau ;

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Poudre, mousse, eau pulvérisée, CO 2.

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau bâton.

Dangers particuliers

En cas d'incendie possibilité d'émission d'oxide de carbone.

Equipement spécial de protection

Port d'un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet.

Autres recommandations

Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Sécurité des personnes :

Porter des équipements de protection (cf section 8).

Protection de l'environnement

Eviter le rejet direct à l'égout.

Méthodes de nettoyage

En cas de dispersion accidentelle, récupérer le produit au moyen d'un matériau absorbant (sable, terre de diatomée).

Pour l'élimination des matières contaminées se reporter à la section 13 : « Considérations relatives à l'élimination »

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures collectives de protection

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Assurer une bonne ventilation.

Mesures spéciales de protection

Il est conseillé de porter des lunettes de protection de type panoramique.
Manipuler/mettre en œuvre en respectant les règles de protection générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

Précautions particulières

Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation.

Stockage

Température de stockage

Température ambiante. Entre 5°C et 35°C. Craint le gel.

Mesures spéciales de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Lieux de stockage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage recommandés

Acier, PE, P.E.H.D, PET

Matières incompatibles au stockage

Non connu.

Autres recommandations

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Paramètres de contrôle

Valeur Limite Exposition : Non déterminé.
(VLE)

Valeur Moyenne Exposition : Non déterminé.
(VME)

Equipements de Protection Individuelle

Protection respiratoire

Pas de protection spécifique nécessaire lorsque manipulé conformément aux instructions.

Protection des mains

Le port de gants imperméables résistants aux solvants est recommandé.

Protection des yeux

Le port de lunettes de protection de type panoramique est conseillé.

Protection de la peau et du corps

Le port de vêtement de protection est conseillé.

Mesure d'hygiène spécifiques

Assurer une bonne aération des locaux de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	gel
Couleur	:	transparent
Odeur	:	propre
Point Eclair	:	>100°C
Auto-inflammabilité	:	le produit n'est pas auto-inflammable
Densité à 20°C	:	1.0g/ml
Solubilité	:	suspension épaisse

10. STABILITE ET REACTIVITE**Matière à éviter**

Eviter le contact avec les matières suivantes : acides, agents alcalins et agents oxydants.

Produit de Décomposition/Combustion

Non connu.

Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**POUR LA BIFENTHRINE****Toxicité aiguë**

- DL₅₀ voie orale / rat : 53-70 mg/kg.
- DL₅₀ voie cutanée / lapin : > 2000 mg/kg.
- LC₅₀ voie respiratoire / rat : 1,01 mg/l

Pouvoir Irritant

Irritation cutanée (lapin) : Non irritant

Irritation oculaire (lapin) : Non irritant

Sensibilisation

Possibilité de sensibilisation par contact avec la peau

POUR L'ACETAMIPRIDE

DL50 orale rat : 417 mg/kg - Sexe : M

DL50 orale rat : 314 mg/kg - Sexe : F

DL50 dermale rat : >2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation, 4 heures, rat CL50 : >1.15 mg/l d'air

Pouvoir Irritant

Irritation cutanée (lapin) : Non irritant

Irritation oculaire (lapin) : Non irritant

Sensibilisation

Pas d'effet rapporté à ce jour lié à l'exposition professionnelle.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Log POW (bifenthrin) : > 6

Facteur de bioconcentration (BCF) : 11750

POUR LA BIFENTHRINE

Ecotoxicité aquatique

Bifenthrine :

* - CL50 Lepomis macrochirus (96 h) : 0.00035 mg/L.

* - CL50 Truite arc en ciel (96 h) : 0.00015 mg/L.

* - CL50 Daphnia (48 h) : 0.00011 mg/L.

POUR L'ACETAMIPRIDE

Ecotoxicité aquatique

EC50 / 48h 49,8 mg/l (Daphnés)

EC50 / 96h >100 mg/l (Truite arc-en-ciel)

LbC50/72h >98,3 mg/l (Algues)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et résidus

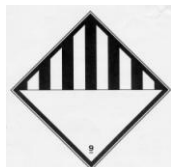
Eaux de lavage : ne pas rejeter en milieu naturel.

Destruction des emballages souillés et du produit non utilisé

Doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : 3082



14-1.A.D.R. (Route)

Assimilation transport : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide (bifenthrine), n.s.a.

Classe : 9

Chiffre d'énumération : M6

Etiquette : 9

Code danger : 90

14-2. O.A.C.I. (Aérien)

Assimilation transport	:	Environmentally hazardous substance, liquid, (bifenthrin)n.o.s.
Classe	:	9
Groupe	:	III
Etiquette	:	9
Passager	:	914 (Illimitée)
Cargo	:	914 (Illimitée)

14-3. I.M.D.G. (Maritime)

Assimilation transport	:	Environmentally hazardous substance, liquid, (bifenthrin) n.o.s.
Classe	:	9
Groupe	:	III, page 9028
Etiquette	:	9
Marque	:	Marine pollutant.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
--

Classement UE**N : Dangereux pour l'environnement****Phrases de risques**

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes pour l'environnement aquatique

Conseils de prudence

S1/2 Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.
 S13 Conserver à l'écart des boisons et aliment y compris ceux pour animaux.
 S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 S60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 S61 Eviter les rejets dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Contient de la bifenthrine, peut déclencher des réactions allergiques.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrase de risque présente au paragraphe 3 :**(Ne sont pas applicables à la formulation RAMPEX GEL en elle-même)**

R25 Toxique en cas d'ingestion.
 R20 Nocif par inhalation.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R20/22 Nocif en cas d'ingestion et d'inhalation
 R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H331 : Toxique par inhalation

H317 : Peut provoquer une allergie cutané

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Indications particulières

Consulter également la notice technique.

Pour toute information complémentaire, se renseigner auprès du fournisseur.

Document de référence

Données internes.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attiré sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il en fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.